



Transmission d'un bien immobilier

Par **anakoret**, le **22/11/2013** à **17:07**

Bonjour,

Je suis un célibataire de 60 ans sans descendance directe, titulaire d'une pension d'invalidité de troisième catégorie rehaussée d'une Allocation Supplémentaire d'Invalidité.

Je souhaiterais transmettre ma maison à ma nièce, qui a toujours pris soin de moi et s'est rendue indispensable durant de longues années pour adoucir mon quotidien.

J'ai entendu dire qu'il existait une possibilité pour elle de pouvoir bénéficier de ce bien à ma mort, en contrepartie des soins qu'elle me prodigue, par le biais d'une association qu'elle aurait à créer sans pour autant me verser le moindre dédommagement en numéraire.

A défaut, pourriez-vous me faire connaître le moyen pour elle de s'en rendre propriétaire avec un minimum de dépenses.

Je me tiens à votre disposition pour vous transmettre tout renseignement ou précision afin que vous puissiez m'apporter des éclaircissements à ce sujet.

Merci par avance de votre réponse.

Cordialement

Par **domat**, le **22/11/2013** à **17:18**

bjr,

vous pouvez lui faire une donation de la nue propriété de votre maison et garder l'usufruit mais il y aura des frais de donation. à votre décès elle sera pleine propriétaire.

vous pouvez faire un testament lui léguant votre bien mais il y aura des frais de succession.

vous pouvez lui vendre le bien en viager.

voyez un notaire pour la solution la plus appropriée.

cdt

Par **anakoret**, le **22/11/2013** à **17:41**

Merci de votre réponse.

Concernant la première hypothèse relative à la création d'une association grâce à laquelle elle pourrait prendre possession de mon bien, vous n'avez aucun renseignement?

Cordialement